



MOBILITÉ

Partager l'espace public: un enjeu pour le cadre de vie de demain



ALAIN DEPRET SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Un partage harmonieux et cohérent de l'espace public entre les différents usagers constitue un enjeu de taille pour nos villes et nos villages, car il a des conséquences directes sur la qualité de vie, il contribue au développement économique et favorise un bon équilibre social. Il participe en outre à la mise en œuvre d'une mobilité plus durable en prenant en compte, avec une approche circonstanciée, les attentes et besoins de chacun, en particulier des modes doux, là où ceux-ci ont de bonnes raisons d'être favorisés.

UN TEL PARTAGE NÉCESSITE un travail à divers niveaux, depuis sa prise en compte à l'échelle du territoire communal et la détermination du rôle de chaque voirie, jusqu'à la conception des détails d'exécution des aménagements nécessaires, en portant également une attention particulière à leur intégration au paysage. L'UVCW proposait, le 27 avril dernier au Palais des Congrès de Namur, par un colloque consacré à ce thème, de parcourir l'ensemble des problématiques à prendre en compte à différents

stades de la réflexion, de manière à assurer une bonne intégration des besoins des uns et des autres : riverain, piéton, cycliste, automobiliste, transport en commun, véhicule de livraison. Un colloque qui était d'ailleurs clôturé par l'intervention de Michel Destrée, Conseiller du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité.

Le panel était donc large. Se sont ainsi succédés à la table des orateurs, tour à tour: Ambre Vassart, Conseiller à l'UVCW, sur les enjeux et les moyens mis en œuvre pour



Ambre Vassart



partager l'espace public, Pierre Vanderstraeten, membre du Bureau d'études VIA et Professeur à l'UCL, concernant le rôle du paysage et sa dimension sociale, Valéry Mathieu, de la DGO2 - Direction de la Planification de la Mobilité, sur les besoins spécifiques des piétons, et Thomas Deremince, Conseiller en accessibilité à l'asbl Gamah, pour un focus sur les personnes à mobilité réduite.

Suivaient Étienne Holf, Responsable des programmes transversaux à Pro-Vélo, concernant la prise en compte des cyclistes dans la circulation, Aline Verbist, Responsable bureau d'études de la SRWT, quant aux transports en commun dans la circulation et aux arrêts et Wanda Debauche, Chef de la division mobilité et de la division sécurité routière et auscultation du CRR, quant à l'utilisation de l'espace occupé par le transport de marchandises en ville. Un tour d'horizon complet donc, pour une matinée riche en informations.

Mais, comme à l'accoutumée lors des rendez-vous mobilité de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'après-midi était, elle, plutôt consacrée aux bonnes pratiques en la matière. Ce fut donc l'occasion de donner la parole à Jean-Luc Marchal, Chef de projet innovation et mobilité alternative de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, venu présenter une approche globale du partage de l'espace public par un retour d'expériences françaises à Strasbourg. Patricia Grandchamps, échevine de la mobilité de la Ville de Namur, est ensuite venue partager sa vision globale de la mobilité à l'échelle du territoire communal. Une bonne entrée en

matière pour ce qui allait suivre puisque, en fin de journée, une visite technique de Namur était organisée afin de démontrer combien Namur est un exemple à suivre en matière de mobilité partagée entre les différents usagers de la ville.



« Li bia vélo de Namur »

Il faut dire que, quelques jours plus tôt, la Ville inaugurait « Li bia vélo », son système de vélos en libre-service répartis en 24 stations au centre-ville ou à Jambes, mais aussi à Salzinnes, Saint-Servais et Bomel. Car Namur encourage la pratique du vélo en aménageant la ville pour partager l'espace entre tous et y accueillir le cycliste. Namur a adopté son plan vélo en 2010 et est reconvenue aujourd'hui comme ville-pilote pour

une Wallonie cyclable. De grands projets y sont en cours : liaisons cyclables sécurisées, stationnements et promotion du vélo. Li Bia Vélo permet donc de partager cet esprit de liberté avec des milliers d'autres cyclistes. Les participants à ce colloque ont pu enfourcher leur beau vélo et visiter cinq lieux namurois particulièrement éclairants en matière de mobilité partagée. Ce fut d'abord le cas pour la Place d'Armes.

Ainsi, après les bombardements en 1944, l'espace de la place s'est transformé en vaste parking à l'air libre. Fin des années 90, la place est réaménagée comme une plate-forme en bois légèrement surélevée et un parking souterrain est créé. La rénovation de la place d'Armes permet une très grande convivialité. La place est depuis devenue le premier espace de la ville destiné à diverses manifestations, rencontres, expositions. Plus loin, la rue du Grognon et la rue du Pont ont, elles, pour objectif de recréer un lien fort entre l'esplanade du Grognon et la place d'Armes pour les modes de déplacements doux.

Une esplanade cyclo-piétonne a été aménagée rue du Grognon côté Sambre, à la sortie du RAVeL, avec, en voirie, l'instauration de zones d'arrêts pour les cars et de dépose-minutes dans le cadre d'une zone 30. La rue du Pont, elle, a été retravaillée en élargissant les trottoirs au maximum et en travaillant avec des matériaux naturels pour tous les revêtements et bordures afin, notamment, de mettre en valeur le bâtiment historique de la Halle al'Chair qui accueille un centre d'information touristique et un musée archéologique.

Dans le cadre de subsides octroyés par la Wallonie, la Ville de Namur a également décidé d'améliorer les cheminements piétons et cyclistes boulevard Frères Orban et rue Rempart de la Vierge. Au niveau du boulevard Frère Orban, un chemin a été élargi pour permettre la circulation sécurisée des piétons et des cyclistes en dehors du flux de véhicules. Les traversées piétonnes ont été sécurisées et aménagées pour les personnes à mobilité réduite. En continuité de ce cheminement cyclo-piéton sécurisé, des aménagements identiques ont été mis en place au Rempart de la Vierge.

En termes de circulation, la politique de mobilité de la Ville de Namur, au travers de son Plan communal de Mobilité adopté en 1999, vise aussi à éviter le transit en



centre-ville et à mieux utiliser les boulevards de ceinture ainsi que le réseau autoroutier et ses différentes sorties. Afin d'assurer la fluidité sur la ceinture et à l'intérieur

de la Corbeille, le principe des robinets est ainsi instauré sur les pénétrantes rue de Fer, avec aménagement de parcs-relais le long de ces axes. Le centre-ville est ainsi

rendu plus convivial pour les modes doux et plus accessible pour les transports en commun. En octobre 2011, l'ensemble de la Corbeille a par ailleurs été mise en zone 30 et l'espace de l'Ange en zone de rencontre.

Enfin, en 2011, dans le cadre de la rénovation de sa plus importante rue commerciale, la ville de Namur a voulu donner la priorité aux modes de déplacement doux en créant la première zone de rencontre de Wallonie de cette ampleur, rue de l'Ange, dans un cœur de ville très commerçant où circulent des bus. C'est un espace public où coexistent désormais les différentes catégories d'usagers sur un même espace en y instaurant une vitesse maximale de 20 km/h. Pour cet aménagement-pilote, de nouvelles bordures-guide ont dû être créées et utilisées afin de permettre le déplacement des malvoyants. De nouvelles utilisations des dalles podotactiles ont ainsi été prévues afin de donner de nouveaux messages à cette catégorie de PMR.



DE LA CONCEPTION À L'EXÉCUTION
DE VOS AMÉNAGEMENTS PUBLICS

[Exigez le meilleur]





VOTRE FABRICANT WALLON
DE PAVÉS BÉTON

LIBRAMONT | +32 (0) 61 224 935

www.interbloccs.com



